

Comité de Défense des Usagers de l'Hôpital Public
en Pays de Morlaix
Cdhchpm@gmail.com

La présidente

Martine CARN
2 rue Ar Dour Vian
29640 Plougonven

à Plougonven 1^{er} juillet 2019

Madame la directrice du
Centre hospitalier du Pays de Morlaix.

Madame la directrice.

Selon des informations que nous avons recueillies, certains services du CHPM seront fermés durant la période estivale pour tout ou partie, voire déjà placés dans cette situation en raison d'un manque de moyen et en particulier d'effectif de praticiens hospitaliers.

Au nom de mon organisation et des usagers que nous représentons, je tiens à vous faire part de ma surprise et de mon inquiétude si ces informations s'avéraient confirmées.

Les services de Médecine Pluridisciplinaires : moins 9 lits, la Pneumologie : moins 14 lits, la Pédiatrie : moins 4 lits.

Chirurgie 2 : fermeture de 6 lits définitifs; ce service n'aura plus qu'une capacité de 20 lits.

Médecine ambulatoire : moins 3 places.

Les services de Médecine 1 et 2 n'auront plus qu'une capacité de 27 lits à eux deux ?

L'hospitalisation de jour en Réhabilitation Respiratoire perdra 5 places.

Ce qui fera au total une fermeture de 41 lits.

Cela continue par la fermeture dans 4 unités d'hospitalisation de jour de Pédopsychiatrie, à Morlaix de 2 unités, au Folgoët 1 unité et à Carhaix 1 unité. Le nombre de jours ouvrés fermés sera au total de 5 mois sur 12 pour l'année 2019.

Je tiens à vous affirmer notre profonde inquiétude face à des situations que l'on rencontre tous les ans et dans des proportions toujours plus importantes.

Les usagers sont ainsi confrontés à une baisse drastique de l'offre de soins en Pays de Morlaix pendant cette période.

Nous nous interrogeons sur le sort des patients durant cette période, et sur les conséquences de la situation qui pourrait conduire, dans certains cas, à une mise en danger des patients.

Pour ces raisons, je vous demande au nom du Comité de Défense des Usagers de l'Hôpital Public en Pays de Morlaix, de prendre toute mesure pour assurer le remplacement des praticiens pendant leurs congés annuels, et d'agir pour obtenir les moyens financiers qui permettraient d'éviter une telle situation, dans l'intérêt de la population toute entière.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informée des développements relatifs à cette affaire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Martine CARN.

Copie à : Madame Le Brun Agnès, Présidente du conseil de surveillance
Madame Sandrine Le Feu, Députée.
Monsieur Jean-Luc Fichet, Sénateur.

Lettre ouverte à la presse.

